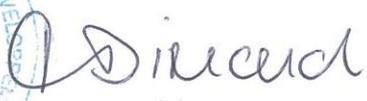
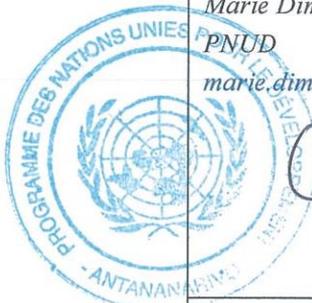
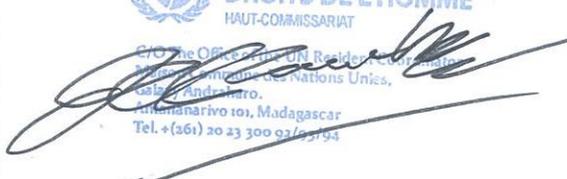




**Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) /  
Fonds pour la consolidation de la paix (le Fonds)  
DESCRIPTIF DE PROJET PRF**

<b>Intitulé du projet : Institutions démocratiques intègres, représentatives et crédibles (IDIRC)</b>	<b>Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU : PNUD, HCDH, UNESCO</b>
<b>Personne à contacter concernant le projet :</b> Marie Dimond PNUD - Représentante Résidente Adjointe / Programme marie.dimond@undp.org +261 32 11 109 35	<b>Partenaire(s) d'exécution – nom et type de partenaire:</b> Ministère de la Justice ; Ministère de la Communication et pour les Relations avec les Institutions (MCRI) ; Bureau Indépendant Anti-Corruption, (BIANCO) ; Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI) ; Service des Renseignements Financiers (SAMIFIN) ; Assemblée Nationale ; Sénat ; Commission Nationale Indépendante pour les Droits de l'Homme (CNIDH) ; Ordre des Journalistes de Madagascar (OJM) ; Organisations de la Société Civile (OSC) ; Médias
<b>Site du projet : Madagascar</b>	
<b>Descriptif du projet :</b> Le projet compte renforcer la confiance des citoyens envers les institutions publiques à travers un appui aux institutions de redevabilité et de lutte contre la corruption ainsi qu'à travers la création d'espaces de dialogue entre citoyens et élus et d'accès à l'information	<b>Fonds pour la consolidation de la paix : 2 millions USD</b> <b>Autres sources : Néant</b> <b>Apport gouvernemental :</b> <b>Coût total du projet : 2.000.000 USD</b> <b>Date de démarrage du projet proposée: 01.09.2016</b> Date d'achèvement du projet proposée : 31.12.2018 Durée totale (en mois) : 28
<b>« Score » sur l'égalité entre les sexes (« Gender Marker ») : 2</b>	
<b>Résultat du Plan des priorités auquel le projet contribue : 1 - La gouvernance des institutions démocratiques clefs est renforcée en transparence, redevabilité, capacité de gestion, inclusion et représentativité du peuple malgache</b>	
<b>Résultats du projet :</b> 1. La lutte contre la corruption à Madagascar est renforcée en efficacité 2. Le contrat social entre la population et l'Etat est renforcé, en améliorant la confiance et redevabilité mutuelle, l'inclusivité et transparence des organes de redevabilité malgasy 3. La population malgache est plus résiliente et participe de façon responsable et informée à la gestion de <i>la chose politique</i>	
<b>Domaine de résultat du Fonds</b> résumant au mieux l'objectif du projet ( <i>choisir un seul</i> ): <b>Priorité 2 « Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends »</b> et notamment 2.1 - Démocratie	

*Pour les projets financés par le mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix (PRF)*

Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU	Représentant des autorités nationales
<p>Marie Dimond                      PNUD                      marie.dimond@undp.org</p>  	<p><b>ANDRIAMISEZA Charles</b>                      Ministre de la Justice</p>  
<p>Omer KALAMEU                      HCDH                      okalameu@ohchr.org</p>  	<p><b>ANDRIANJATO RAZAFINDAMBO</b>                      Vonison                      Ministre de la Communication et des Relations avec les Institutions</p>  
<p>Mohamed Djelid                      UNESCO                      ji.ranaivozanany@unesco.org</p> 	

## **Table des matières**

Longueur maximale : 15 pages

### **I. Comment le projet s'intègre-t-il au Plan des priorités approuvé**

- a) Résultat du Plan des priorités soutenu par le projet
- b) Justification du projet
- c) Cohérence par rapport aux autres projets

### **II. Objectif de l'appui apporté par le Fonds et mise en œuvre**

- a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement
- b) Budget
- c) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et des partenaires d'exécution

### **III. Gestion et coordination**

- a) Gestion du projet
- b) Gestion des risques
- c) Suivi et évaluation
- d) Dispositions administratives (langage normalisé)

**Annexe A** : Résumé du projet (à fournir sous format Word au Bureau du MPTF)

**Annexe B** : Cadre de résultats du projet PRF

## COMPOSANTES DU PROJET :

### I. Comment le projet s'intègre-t-il au Plan des priorités approuvé

#### a) Résultat du Plan des priorités pour la Consolidation de la Paix visé par le projet :

Le projet s'inscrit dans le résultat stratégique 1 du Plan de priorités pour la Consolidation de la Paix à Madagascar (PPCP) : La gouvernance des institutions démocratiques clefs est renforcée en transparence, redevabilité, capacité de gestion, inclusion et représentativité du peuple malgache ; il vise l'ensemble des objectifs dudit résultat.

#### b) Justification du projet :

Le projet est basé sur une analyse qui a identifié la confiance limitée de la population envers l'Etat, ainsi que la distance que les citoyens perçoivent entre eux et les institutions publiques, comme un des moteurs principaux de conflit et d'instabilité à Madagascar. Le projet prétend donc, en ligne avec le résultat 1 du Plan de priorités, renforcer les institutions démocratiques et de redevabilité clef non seulement dans leur capacité de gestion et efficacité, mais aussi dans leur transparence, inclusion et représentativité.

La perception de nombreuses couches de la population semble être que l'Etat ne défend pas assez les citoyens car les représentants politiques poursuivent des intérêts personnels et des gains économiques (notamment à travers l'implication dans des cas de corruption) au détriment du bien-être collectif. Le projet compte précisément adresser les éléments qui mènent à cette perception, et ce de façon holistique en proposant à la fois un appui aux institutions de redevabilité et de lutte contre la corruption, la création d'espaces de dialogue entre citoyens et institutions ainsi que des canaux d'accès à l'information. Seule une approche intégrée comme celle proposée par ce projet peut contribuer à améliorer la perception de la population envers les institutions publiques, rapprocher les citoyens à l'Etat et renforcer l'effectivité des mécanismes de recours. En effet, ce projet réunit pour la première fois ces trois agences du Système des Nations Unies (SNU), les organes nationaux de lutte contre la corruption, les institutions de redevabilité, la société civile et les médias autour d'un même objectif qui n'est pas seulement le renforcement des capacités des institutions et leur « offre » de gouvernance mais aussi et surtout de rapprocher les citoyens des institutions étatiques.

#### c) Cohérence par rapport aux autres projets :

Ce projet est le seul projet contribuant au Résultat 1 du Plan de priorités. Cependant, des synergies seront recherchées avec le projet sur la Réforme du Secteur de la sécurité (RSS) contribuant au deuxième résultat du Plan. En particulier, l'appui à l'opérationnalisation de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) et au renforcement des capacités du Parlement constitue un préalable du projet RSS car ce dernier compte renforcer le rôle desdites institutions dans le contrôle démocratique des forces de sécurité. Egalement, les activités de renforcement de capacités et sensibilisation de la société civile et des médias sur la redevabilité, la transparence et l'interpellation, seront articulées avec les activités envisagées par le projet RSS car elles vont permettre aux OSC (notamment celles des jeunes et des femmes) et aux médias de jouer un rôle dans le contrôle démocratique et citoyen des forces de sécurité. La cohérence entre les deux projets financés par le Fonds sera assurée conjointement par les 3 agences.

**Tableau 1 – Aperçu des activités relevant de la consolidation de la paix et des déficits à combler**

<b>Résultat thématique ou visés</b>	<b>Source de financement</b>	<b>Projets majeurs</b>	<b>Durée des projets</b>	<b>Budget en dollars US</b>	<b>Description des déficits majeurs à combler – liés au programme ou au financement</b>
<i>Appui à la chaîne pénale, à la lutte contre la corruption et au Parlement</i>	<i>PNUD</i>	<i>Renforcement de l'état de droit (RED)</i>	<i>2015-2019 (5 ans)</i>	<i>731.133 USD (2016)</i>	<i>Le projet se focalise surtout sur le renforcement des capacités des institutions ; la société civile et le lien entre citoyens et institutions ne sont pas couverts par ce projet.</i>
<i>Appui à l'administration publique</i>	<i>UE</i>	<i>NFD – Administration pour tous</i>		<i>16 m USD</i>	<i>Focus principal sur la gestion des ressources humaines de l'administration publique; pas de focus spécifique sur la confiance de la population envers l'administration</i>
<i>Renforcement de la société civile</i>	<i>UE</i>	<i>Dinika</i>		<i>6 m USD</i>	<i>Appui au montage et à la mise en œuvre de projets, pas de focus thématique</i>
<i>Appui aux systèmes de contrôle de la justice</i>	<i>France /SCAC</i>	<i>Projet d'Appui à la Sécurité Juridique et Judiciaire</i>	<i>2015-2017</i>	<i>800.000 EUR</i>	<i>Focus exclusivement juridique et sur la répression, pas d'activités de prévention ni sensibilisation</i>

## **II. Objectif du soutien du Fonds et mise en œuvre**

### **a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement :**

#### Théorie de changement

**SI** les institutions de lutte contre la corruption, y compris la justice, assurent leur mandat avec efficacité et intégrité brisant toute impunité ;

**SI** les organes de redevabilité et de contrôle sont inclusifs, transparents et efficaces favorisant la participation citoyenne ; et

**SI** les citoyens, notamment les plus vulnérables, ont accès à une information de qualité et à des espaces de dialogue avec les élus

**ALORS** les citoyens regagneront confiance dans les institutions publiques, les dirigeants politiques seront perçus comme représentants légitimes du peuple et la population se sentira incluse grâce à des espaces démocratiques de dialogue avec l'État. Par conséquent, les citoyens, en particulier les plus vulnérables, se sentant impliqués, rapprochés des dirigeants et bien représentés, seront plus résilients aux manipulations politiques déstabilisatrices et à la tentation d'utiliser la violence comme réponse à leurs inquiétudes.

#### Description du résultat attendu et type d'appui visé

Le projet a comme objectif de contribuer à ce que la gouvernance des institutions démocratiques clefs soit renforcée en transparence, redevabilité, capacité de gestion, inclusion et représentativité du peuple malgache. Il propose une approche intégrée articulée autour de trois composantes interconnectées chacune visant un résultat.

## **Résultat 1 : La lutte contre la corruption à Madagascar est renforcée en efficacité**

Cette composante a comme objectif de promouvoir et soutenir la lutte contre la corruption (LCC) à travers le renforcement des capacités, de l'efficacité et de l'intégrité des institutions nationales de LCC. En effet, une raison majeure de la perte de confiance des citoyens dans les institutions de l'Etat est la perception que ces institutions sont affectées par la corruption et que les efforts pour lutter contre ce fléau sont limités.

Plusieurs analyses, y compris celle du PNUD et du Ministère de la Justice sur le dispositif anti-corruption à Madagascar (menée en 2014), ont montré que les principaux défis pour la lutte contre la corruption à Madagascar relèvent (i) de la faiblesse des organes de LCC, (ii) des difficultés de coordination entre eux ainsi que (iii) d'un engagement limité des citoyens dans cette lutte. Ce projet propose donc une approche d'appui à la fois aux institutions, à leur coordination (notamment entre la phase de l'enquête et de la poursuite en justice) et à l'encouragement des citoyens à s'engager.

Cet axe d'intervention est en complémentarité avec d'autres projets, en particulier celui de Renforcement de l'Etat de Droit (RED) du PNUD, qui a appuyé l'élaboration des cadres stratégiques de la LCC notamment la nouvelle Stratégie Nationale (SNLCC)<sup>1</sup>, et le projet d'appui à la Justice de l'Ambassade de France, qui se focalise sur la poursuite de crimes de corruption. Il est à noter, qu'aucun de ces projets ne soutient à la fois le volet de répression de la corruption, le volet de prévention/sensibilisation et l'articulation entre les institutions existantes. La corruption étant un phénomène complexe, transversal et multidimensionnel, seule une approche *intégrée* comme celle proposée par ce projet, visant à la fois la fin de l'impunité et la sensibilisation aux comportements intègres (en synergie avec les actions prévues avec la société civile et les médias dans le cadre du résultat 3) peut avoir un impact concret et durable.

### **Produit 1.1. Les institutions nationales de lutte contre la corruption assurent leur mandat avec efficacité et intégrité**

#### ➤ Activité 1.1.1 Accompagner la mise en place et opérationnalisation des Pôles Anti-Corruption (PAC)

Les PAC, dont la loi qui en porte création vient d'être votée au Parlement<sup>2</sup>, constituent l'innovation institutionnelle la plus importante de la nouvelle Stratégie Nationale car ils vont remplacer l'actuelle chaîne pénale anti-corruption, qui a montré ses limites. Afin d'en permettre l'opérationnalisation, le projet va appuyer trois volets principaux : (i) opérationnalisation logistique (la réhabilitation du bâtiment du PAC dans la capitale, dotation en équipement et matériel, etc.), (ii) volet de renforcements de capacités de son personnel (l'élaboration de manuels/guides, formations pour les magistrats et les greffiers) et (iii) la vulgarisation et sensibilisation auprès de la population pour faire connaître la nouvelle institution (en lien avec le résultat 3 sur les capacités des médias et de la Société Civile).

Les détails seront précisés une fois que le Ministère de la Justice, responsable de la mise en place de toute nouvelle juridiction, aura finalisé le plan d'opérationnalisation actuellement en cours.

#### ➤ Activité 1.1.2 Renforcer les capacités du BIANCO, CSI et SAMIFIN et leur coordination (entre eux et avec le PAC)

Etant donné que plusieurs analyses ont souligné les défis de coordination entre les organes de LCC et notamment entre les phases de l'investigation et de la poursuite, des

<sup>1</sup> <http://www.csi.gov.mg/wp-content/uploads/2015/10/SNLCC-BOOKLET-A5.pdf>

<sup>2</sup> <http://www.assemblee-nationale.mg/?loi=loi-n2016-021-les-poles-anti-corruption>

séances de coordination entre le PAC et les autres organes de LCC (le BIANCO, le CSI et le SAMIFIN) ainsi que des sessions conjointes de renforcement de capacités seront organisées. Ces sessions permettront aussi de clarifier les rôles des institutions là où il peut y avoir des chevauchements de mandat, ainsi que d'identifier et résoudre les problèmes de coordination.

**Produit 1.2. L'impunité est réduite à travers le renforcement des mécanismes de contrôle interne de la Justice, le renforcement des capacités, des cadres légaux et institutionnels.**

➤ Activité 1.2.1 Appuyer les mécanismes d'intégrité du système judiciaire

Cette activité visera de renforcer les mécanismes de contrôle interne de la Justice. Les descentes du Conseil Supérieur de la Magistrature pour mener des enquêtes seront appuyées, dans les tribunaux identifiés par l'organe suprême du pouvoir judiciaire selon les besoins. Les codes de déontologie des corps des métiers judiciaires existant seront analysés et mis à jour. Enfin, une analyse des besoins en vue de l'opérationnalisation de la Commission de réforme pour l'intégrité judiciaire permettra un appui spécifique à ladite commission en termes de formation et dotation de matériels.

➤ Activité 1.2.2. Appuyer l'effectivité de l'exécution des peines grâce à la frappe des jugements

Cette activité visera – en collaboration avec l'activité suivante dont elle constitue un préalable – de réduire l'impunité, qui est une des raisons de la perte de confiance de population envers l'Etat, à travers l'appui à l'effectivité des jugements rendus. Les jugements arriérés seront frappés par des agents de saisie recrutés pour l'occasion (le nombre et les tribunaux d'intervention seront identifiés en collaboration avec le Ministère de la Justice mais comprendront celui d'Antananarivo qui comporte les arriérés les plus importants).

➤ Activité 1.2.3. Informatisation du casier judiciaire

Le manque d'un système centralisé d'enregistrement des casiers judiciaires à Madagascar représente un défi dans la poursuite effective des délinquants. Une évaluation juridique et informatique en vue de l'informatisation du casier judiciaire sera menée au niveau national. Subséquemment, un logiciel informatique (et l'équipement en ordinateurs, si nécessaire) sera fourni à une quarantaine de greffes (chaque Tribunal de Première Instance), et ses greffiers seront formés sur le système. Afin de donner un accès au système central des casiers, une connexion internet sera également fournie à chaque greffe.

➤ Activité 1.2.4. Appuyer la mise en œuvre de la loi sur le recouvrement des avoirs

Une autre innovation de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption sera appuyée : la loi sur le recouvrement des avoirs, en train d'être élaborée et censée être approuvée par le Parlement avant la fin de l'année, sera concrétisée grâce à l'élaboration des décrets d'application, la conception d'un modèle d'agence de recouvrement et l'appui à l'opérationnalisation de l'agence sur base du modèle développé.

### **Produit 1.3. La population est habilitée à utiliser à bon escient les mécanismes de lutte contre la corruption**

- Activité 1.3.1. Mise en place d'un mécanisme de protection des dénonciateurs (whistleblowers)

Cette activité vise à soutenir les dispositions de la loi sur la LCC<sup>3</sup> concernant la protection des dénonciateurs, témoins et lanceurs d'alerte (*whistleblowers*), à travers le soutien à l'élaboration d'un mécanisme de protection et une visite d'échange à Madagascar pour partager une bonne pratique internationale sur cette activité. Notamment, le projet appuiera la conception et le pilotage (mise en œuvre) d'un modèle de dénonciation des abus par appel téléphonique gratuit (numéro vert), sur base des propositions déjà existantes au niveau du BIANCO.

- Activité 1.3.2. Réaliser une étude sur la corruption sexuelle et basée sur le genre et élaborer des outils de sensibilisation

Bien qu'il n'y ait pas de consensus parmi les experts sur la question si les hommes ont tendance à être plus ou moins corrompus que les femmes, il est clair que les femmes – en plus d'être victimes des mêmes formes de corruption que les hommes – sont aussi à risque de formes de corruption spécifique, dites « corruption sexuelle ou basée sur le genre. Ce type de corruption est particulièrement difficile à dévoiler compte tenu son caractère sensible et la réticence des victimes à le dénoncer par peur de stigmatisation sociale. Etant donné que l'évidence anecdotique semble suggérer la présence de ce phénomène à Madagascar, une étude sera menée afin de mieux en cerner l'ampleur tout en identifiant les couches de femmes les plus à risque ; ensuite, des outils de sensibilisation spécifiques en ligne avec les résultats de l'étude seront élaborés et diffusés.

- Activité 1.3.3. Communiquer à la population les mécanismes et dispositions prévues pour la LCC

Cette activité est menée en lien avec l'activité sur les médias et les capacités de la société civile ; elle vise à vulgariser les dispositions légales et institutionnelles prévues pour la LCC, notamment les innovations telles que la mise en place des PAC.

---

### **Résultat 2 : Le contrat social entre la population et l'Etat est renforcé, en améliorant la confiance et redevabilité mutuelle, l'inclusivité et transparence des organes de redevabilité malagasy**

Ce volet vise à rendre les organes de redevabilité et de contrôle inclusifs, efficaces et transparents afin de rapprocher la population des dirigeants politiques et aussi de renforcer la lutte contre la corruption, en complémentarité avec le premier volet.

En effet, une des autres raisons de la perte de confiance des citoyens dans les institutions de l'Etat – en plus de la corruption – est la perception d'un éloignement et d'un écart entre les institutions et les citoyens communs. Certaines institutions, de par leur nature et mandat, sont mieux placées que d'autres pour renforcer le lien entre population et l'Etat et donc contribuer à ce que les citoyens se sentent inclus et représentés par l'Etat.

Le Parlement, seule institution élue à suffrage universel direct, et la Commission Nationale Indépendante pour les Droits de l'Homme (CNIDH), avec son large mandat de recours et interpellation, ont été identifiées comme les institutions clef pour jouer ce rôle.

---

<sup>3</sup> <http://www.assemblee-nationale.mg/?loi=loi-n2016-020-lutte-contre-corruption>

L'appui à ces institutions découle aussi du constat, mis en exergue par plusieurs analyses<sup>4</sup>, de la faible redevabilité comme une des causes profondes des conflits et des crises cycliques à Madagascar. A cela vient se rajouter la distance soulignée par la fracture entre l'oral et l'écrit, qui contribue à éloigner d'avantage les élus de leurs circonscriptions électorales et leurs électeurs.

Bien que d'autres partenaires techniques et financiers prévoient des appuis (limités) au Parlement, l'originalité de ce projet demeure dans le lien entre les trois résultats et notamment entre lutte contre la corruption, redevabilité et médias : le Parlement et la CNIDH seront outillés pour représenter une balise contre la corruption, des champions de transparence et une voie de recours contre tout abus. De plus, en lien avec le volet 3, le dialogue sera renforcé entre ces institutions et les populations.

L'appui à l'opérationnalisation de la CNIDH aura pour objectif de contribuer à changer les attitudes et les valeurs pour créer une culture où la tolérance et le respect d'autrui l'emportent sur la violence. La CNIDH a pour rôle premier de veiller à l'application des normes et standards internationaux ainsi que des différentes conventions et traités internationaux relatifs aux droits de l'homme<sup>5</sup>. Unique mécanisme national de protection des droits de l'homme, la CNIDH est censée veiller ainsi à l'effectivité des mécanismes et mesures garantissant la jouissance des droits fondamentaux pour tous<sup>6</sup>. Elle a également comme mandat de faire connaître les Droits de l'Homme et la lutte contre toutes les formes de violation des Droits de l'Homme, en sensibilisant l'opinion publique.

## **Produit 2.1 Les violations de droits de l'homme sont investiguées et dénoncées**

### **➤ Activité 2.1.1 Appuyer l'opérationnalisation de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH), y compris son plan stratégique**

Les activités relatives à cette phase constituent un ensemble obligatoire et des formalités préliminaires requises avant que la CNIDH puisse entamer ses activités principales et substantielles. Plusieurs sous-volets sont prévus dans cette activité :

- (i) Appuyer l'élaboration de son budget et de son inscription dans la loi de finances.
- (ii) Faciliter le développement des différents outils de travail telles que les politiques et procédures internes.
- (iii) Contribuer à la mise en place d'une base de données pour le suivi et le traitement des plaintes.
- (iv) Accompagner le processus d'élaboration des plans stratégique et opérationnel de la CNIDH en facilitant des consultations régionales (pour assurer l'inclusivité).
- (v) Mettre en œuvre une évaluation holistique de la Commission (ses capacités techniques, sa structure organisationnelle, l'adéquation des ressources mises à sa disposition, la pertinence de ses plans stratégique et opérationnel) à travers une auto-évaluation de la Commission ainsi qu'une large consultation de toutes les parties prenantes, y compris les détenteurs de droits.
- (vi) Elaborer un plan d'ajustement/actions correctives ; appuyer la mise en œuvre des actions correctives identifiées, y compris les renforcements de capacités.

### **➤ Activité 2.1.2. Renforcer les capacités des membres relatives aux compétences et connaissances fondamentales**

---

<sup>4</sup> Par exemple le PCIA Madagascar [www.unicef.org/madagascar/PCIA\\_Madag\\_WEB2.pdf](http://www.unicef.org/madagascar/PCIA_Madag_WEB2.pdf)

<sup>5</sup> <http://www.justice.gov.mg/wp-content/uploads/textes/TEXTES2014/L2014-007.pdf>

<sup>6</sup> Notamment la protection des minorités et des personnes vulnérables dont les femmes et les enfants ; d'un système judiciaire indépendant et impartial, à même de dispenser une justice fondée sur le droit et les droits de l'homme, de punir les auteurs de violations et de jouir de la confiance du peuple

Mettre en œuvre un programme de formations thématiques et approfondies relatives aux champs d’actions de la CNIDH et renforcer les capacités des commissaires sur les thématiques de base essentielles à la mise en place structurelle et organisationnelle<sup>7</sup>. De plus un appui sera apporté pour la rédaction du rapport annuel de la CNIDH (qu’elle doit présenter au Parlement).

➤ Activité 2.1.3. Mener des campagnes de vulgarisation

Cela se fera à travers trois aspects principaux : (i) appuyer l’élaboration d’un plan de communication stratégique de la CNIDH ; (ii) mettre en œuvre une large campagne d’information en vue de la vulgarisation du mandat de la CNIDH, en collaboration avec les médias ciblés dans le cadre du présent projet ; et (iii) assurer une large distribution de son rapport annuel (voir activité 2.1.2.). La population rurale sera notamment ciblée, à travers un accent particulier sur les zones d’intervention du PBF dans les districts du Sud.

➤ Activité 2.1.4. Apporter des appuis techniques requis pour l’obtention de l’accréditation au statut « A » auprès du Global Alliance of National Human Rights Institutions (GANHRI)<sup>8</sup>

Cette activité visera l’obtention du statut « A » pour la CNIDH, conformément aux Principes de Paris. Cela lui confèrera l’acceptation internationale de *bona fide* et lui permettra de participer au travail et aux prises de décision du GANHRI ainsi qu’au travail du Conseil des Droits de l’Homme, entre autre. Cela renforcera également le rôle de la CNIDH en tant que mécanisme de prévention de la torture.

- (i) Conduire des actions de sensibilisation et de plaidoyer auprès des autorités gouvernementales, pour s’assurer que les pré-conditions requises à l’accréditation soient réunies.
- (ii) Appuyer la CNIDH à établir une connexion stratégique en matière de diplomatie institutionnelle.
- (iii) Organiser des réunions et ateliers de consultations sur les diverses questions ayant des impacts significatifs sur l’accréditation de la Commission et appuyer la phase de consolidation de la commission ;
- (iv) Appuyer le processus de demande d’accréditation auprès du GANHRI.

## **Produit 2.2. La culture de la redevabilité des représentants politiques envers la population est renforcée**

➤ Activité 2.2.1. Renforcer la connaissance des Parlementaires sur leur redevabilité, la transparence et la lutte contre la corruption

Cette activité visera à sensibiliser les deux Chambres sur leur rôle dans la promotion de la transparence, le renforcement de la redevabilité et la lutte contre la corruption. Elle a pour but également de faciliter l’identification des députés et sénateurs les plus intéressés à ces sujets pour qu’ils puissent jouer le rôle de « champions » dans la lutte anti-corruption et la transparence. Plus précisément le projet appuiera :

- (i) La sensibilisation de l’ensemble des parlementaires et du personnel

---

<sup>7</sup> Tel que l’orientation et formation à la planification stratégique, la modélisation des rôles de chef de file, la Gestion axée sur les résultats, la Gestion du changement, le Recrutement axé sur les compétences et les pratiques sensibles aux questions de diversité et de genre, les Capacités de négociation et de génération d’un consensus, etc.

<sup>8</sup> Le Global Alliance of National Human Rights Institutions (GANHRI est un organisme international et indépendant qui œuvre en faveur de la mise en place et du renforcement des Institutions Nationales des Droits l’Homme (INDH), conformément aux principes de Paris (principes liés au statut des institutions nationales). Le GANHRI coordonne les relations entre les INDH et le système des droits de l’homme des Nations Unies.

- (ii) Les partages d'expériences et de bonnes pratiques avec des représentants des réseaux parlementaires globaux anti-corruption tels que GOPAC (*Global Organization of Parliamentarians Against Corruption*) et APNAC (*African Parliamentarians Network Against Corruption*) qui seront invités à Madagascar.
- (iii) L'élaboration des codes de conduite par et pour les parlementaires.

➤ Activité 2.2.2 Renforcer les capacités des commissions juridiques de l'AN et du Sénat et de leur staff à analyser les textes et projets de loi

Cette formation ciblera les capacités à analyser les projets de loi notamment ceux inhérents à la justice et à la lutte contre la corruption, pour compléter les actions prévues sous le résultat 1.

➤ Activité 2.2.3 Appuyer l'élaboration d'outils de dialogue entre Parlementaires et électeurs

Il a été souvent noté que certains Parlementaires, surtout des régions, une fois élus, ne gardent pas un canal de communication avec leurs électeurs. Les populations des zones rurales des régions ayant une tradition de communication prédominante orale, ils se sentent donc souvent délaissés par leurs élus, qui une fois dans la Capitale, ne maintiennent pas ce canal de communication. Le projet appuiera donc le Parlement à développer un outil qui puisse aider à garder le lien des parlementaires avec leurs électeurs dans les circonscriptions du Sud (priorisées par le Plan de priorités du PBF), dans l'optique de favoriser l'implication des électeurs et augmenter leur confiance envers l'institution. L'outil sera à préciser conjointement avec les deux Chambres.

➤ Activité 2.2.4 Organisation de journées portes ouvertes du Parlement

En synergie avec l'activité 2.2.1 (qui vise la sensibilisation et le renforcement des capacités des parlementaires en matière de lutte contre la corruption et Justice), et en complémentarité avec l'activité 2.2.3 (*supra*), cette activité va appuyer l'organisation d'au moins quatre « journées portes ouvertes » du Parlement dans la capitale et dans les régions prioritaires du PBF dans le Sud. Ce type d'initiative, innovante car actuellement inexistante, permettra aux citoyens de rencontrer dans leurs circonscriptions les députés et sénateurs pour lesquels ils ont voté et d'établir un dialogue avec eux afin de leur poser des questions, présenter des doléances et avancer des propositions, mieux comprenant le travail parlementaire. Dans la mesure de la disponibilité des parlementaires, les journées auront lieu prioritairement dans les zones du Sud identifiées par le Plan de priorités, y compris dans des communes rurales.

---

### **Résultat 3: Le population malgache est plus résiliente et participe de façon responsable et informée à la gestion de la chose politique**

Cet objectif vise à renforcer la résilience de la population, en particulier la plus vulnérable, aux manipulations dues à un manque d'information et au sentiment d'exclusion de la vie publique. Ce volet a deux composantes complémentaires et qui sont en lien avec les premiers résultats visés dans ce projet :

- (i) donner à la population un meilleur accès aux informations du domaine public, en particulier les informations relatives aux actions des organes de redevabilité et de contrôle ainsi que celles des institutions de lutte contre la corruption.
- (ii) donner à la population, y compris la plus vulnérable dans les zones d'intervention du PBF, un espace de dialogue avec les élus.

### **Produit 3.1. La population utilise de manière accrue son droit à l'accès aux documents administratifs et institutionnels**

- Activité 3.1.1 Appuyer l'élaboration et la promulgation de la loi sur l'accès à l'information

Le projet appuiera la finalisation du projet de loi (déjà entamé par le CSI) et le plaidoyer en vue de son approbation par le Conseil des Ministres et par le Parlement.

- Activité 3.1.2 Renforcer les capacités et la visibilité des centres d'information et de documentation de l'Administration Publique

Pour opérationnaliser la loi sur l'accès à l'information, cette activité va :

- (i) Renforcer les centres d'information et de documentation (formation du personnel, équipement).
- (ii) Appuyer la visibilité et accessibilité de ces centres à la population.
- (iii) Appuyer l'organisation de portes ouvertes sur ces centres lors de la journée internationale du droit d'accès à l'information pour contribuer à une plus grande fréquentation de ces centres par la population.

### **Produit 3.2. Les OSC et les médias mènent des interpellations et plaidoyers pertinents et responsables**

Les activités menées dans ce cadre viseront les organisations de la société civile dans les six provinces de Madagascar pour avoir un impact national. Il est à noter que des réseaux, plateformes et coalitions ont déjà bénéficié d'appuis antérieurs sur des thèmes généraux de droits de l'homme et de gouvernance, entre autres, y compris une large proportion de réseaux de femmes<sup>9</sup>, aussi la présente action visera-t-elle ces organisations.

- Activité 3.2.1. Appuyer des initiatives de sensibilisation et mobilisation des jeunes en matière de lutte contre la corruption, redevabilité et/ou prévention et gestion de conflit

Le projet appuiera au moins 10 initiatives de sensibilisation / mobilisation des jeunes en matière de lutte contre la corruption, redevabilité et prévention/gestion de conflit en partenariat avec les OSC et les associations de jeunes. Cela comprendra un appui aux Réseaux d'Honnêteté et d'Intégrité du BIANCO<sup>10</sup>.

- Activité 3.2.2. Mettre en œuvre une campagne d'éducation civique

Une campagne d'éducation aux droits de l'homme, à la paix, et à la citoyenneté sera mise en œuvre, en vue d'atteindre la prévention /gestion de conflits.

L'approche préconisée consiste à (i) identifier les OSC travaillant déjà dans les quartiers/domaines concernés afin de faciliter les contacts et l'approche dans les quartiers cibles (Zones cibles : les principaux terreaux fertiles de conflits à Antananarivo à l'instar de 67 ha, Ambohipo, Ankatso, ainsi que les bas quartiers) ; (ii) identifier les Associations œuvrant pour la promotion des femmes, notamment celles ayant des démembrements ou des activités dans les quartiers concernés qui vont à leur tour identifier des femmes issues desdits quartiers dont les animateurs/agents communautaires qui vont conduire/relayer les actions de sensibilisation au sein des quartiers respectifs ; (iii) former les associations et

---

<sup>9</sup> Depuis l'année 2014, le HCDH a ciblé des associations et des groupements de femmes issus de différents secteurs d'activités et de différentes de localités y compris des associations communautaires dont celles touchées par les impacts des industries minières. Ces femmes ont bénéficié de renforcements de capacités en vue de la protection de leurs droits et de leur autonomisation.

<sup>10</sup> Jeunes mobilisés pour la participation effective aux activités de lutte contre la corruption dans leurs établissements scolaires respectifs. [http://www.bianco-mg.org/wp-content/uploads/2016/06/RAPPORT-ANNUEL-2015\\_BIANCO.compressed.one\\_.pdf](http://www.bianco-mg.org/wp-content/uploads/2016/06/RAPPORT-ANNUEL-2015_BIANCO.compressed.one_.pdf)

groupements identifiés ; (iv) Appuyer la mise en œuvre des actions de sensibilisations/mobilisation.

➤ Activité 3.2.3. Appuyer le journalisme d'investigation

Le manque de reportages professionnels et d'articles de fond a été souligné dans des études sur les médias<sup>11</sup>, ce qui favorise une désinformation, source potentielle de manipulation de la population.

Cette activité vise donc à :

- (a) Renforcer les capacités des journalistes dans le domaine de l'investigation, l'éthique et la déontologie et également sur le fonctionnement des institutions de lutte contre la corruption et le Parlement.
- (b) Fournir une meilleure connaissance réciproque des portées et limites des rôles des journalistes et des forces de l'ordre par rapport à la liberté de la presse.
- (c) Sensibiliser des patrons de presse et des rédacteurs en chef, afin qu'ils encouragent et permettent à leurs reporters de produire des articles d'investigation professionnels et responsables.
- (d) Faciliter la création d'un journal d'investigation – indépendant de toute influence autre que celle des journalistes eux-mêmes – sous l'égide de l'OJM, qui sera alimenté en premier par les journalistes ayant reçu une formation, ainsi que par les membres des OSC pour les interpellations.

➤ Activité 3.2.4. Appuyer les moyens de communication et information, notamment dans les régions prioritaires dans le Sud

Cette activité est également à mener en lien avec les activités 2.2.3 et 2.2.4 qui viseront le dialogue entre Parlementaires et électeurs. L'approche par la radio comme moyen d'information, sera privilégiée compte-tenu du fait que c'est le média le plus utilisé. Cette activité comprendra :

- (i) La production d'émissions radio interactives avec la population, impliquant les élus. Du fait de la vulnérabilité au conflit des zones du Sud, cette production d'émissions radios sera aussi menée dans des régions prioritaires du PBF.
- (ii) Renforcer les capacités des radios de proximité dans les régions prioritaires du PBF : formation du personnel, dotation en équipement.
- (iii) Soutenir des émissions de dialogues communautaires pour mieux rapprocher la population de son administration.

Par ailleurs, les radios communautaires seront mises à profit pour optimiser la vulgarisation du mandat de la CNIDH pour pouvoir atteindre les populations défavorisées et leur permettre d'avoir recours à cette institution.

Groupes cibles et couverture géographique

Le projet proposé est d'envergure nationale ; il cible prioritairement les institutions et organes nationaux, basés dans la capitale, bien que certaines activités seront mises en œuvre dans les zones d'intervention du PBF dans le Sud du pays, dans la mesure où ces activités contribueront à des changements au niveau national. Plus précisément, les cibles appartiennent à trois catégories :

- Les institutions de lutte contre la corruption, notamment la Justice, les nouveaux Pôles Anti-Corruption (PAC), le BIANCO, le CSI et le SAMIFIN ;

---

<sup>11</sup> PCIA, CDA

- Les organes de redevabilité et de contrôle, notamment le Parlement (Assemblée Nationale et Sénat) et la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) ;
- La société civile et les médias, en particulier les groupes des jeunes, les associations des femmes, les organisations impliqués dans la redevabilité, l'Ordre des Journalistes et certains organes de presse.

Si les organes de lutte contre la corruption ont été sélectionnés du fait qu'ils sont reconnus par la Loi anti-corruption 2004-030 et la Stratégie Nationale de 2015, le choix des organes de contrôle a été dicté par la centralité du Parlement dans la relation entre électeurs et élus et par le rôle essentiel de la CNIDH dans la prévention des violations des droits de l'Homme, le combat contre l'impunité et la corruption qui nécessite qu'elle soit effectivement opérationnelle et crédible. Quant aux OSC et médias, le choix sera fait sur base de critères de représentativité géographique (présence hors capitale), inclusion des femmes et des jeunes et pertinence de leur mission.

L'implication des jeunes et des femmes sera achevée grâce à une approche à deux voies. D'un côté cet élément sera intégré de façon transversale (*mainstreaming*) à travers l'étude et la prise en compte systématique des besoins, capacités et opportunités différents des jeunes et des femmes. De l'autre côté, certaines activités seront spécifiquement élaborées pour soutenir l'implication de ces deux groupes : en particulier, les associations des jeunes et des femmes seront privilégiées dans les renforcements de capacités, dans les initiatives de lutte contre la corruption et de dialogue avec les dirigeants politiques. Il y aura aussi des activités spécifiques comme l'étude sur la corruption sexuelle et basée sur le genre. Finalement, on utilisera des indicateurs désagrégés et sensibles au genre.

#### Mode de mise en œuvre

Le projet sera mis en œuvre directement par les trois agences des Nations Unies, en étroite collaboration avec les autorités nationales qui ont été consultées et ont fourni nombreuses indications pour l'élaboration du présent projet. Certaines activités ponctuelles pourraient être confiées à des prestataires de service ou à des ONG/OSC dans la mesure où cela est pertinent et permet une efficacité accrue.

**b) Budget :**

**Tableau 2 : Budget de l'activité du projet**

Numéro du produit/activité	Nom des produits	Budget des produits/Entité bénéficiaire de l'ONU	Catégorie de dépense de l'ONU	Commentaires
<b>Résultat 1 : La lutte contre la corruption à Madagascar est renforcée en efficacité</b>				
Produit 1.1	Les institutions nationales de lutte contre la corruption assurent leur mandat avec efficacité et intégrité	111 000 PNUD		
	<i>Activité 1.1.1 Accompagner la mise en place et opérationnalisation des Pôles Anti-Corruption (PAC)</i>	91 000 PNUD		
	<i>Activité 1.1.2 Renforcer les capacités du BIANCO, CSI et SAMIFIN et leur coordination (entre eux et avec le PAC)</i>	20 000 PNUD		
Produit 1.2	L'impunité est réduite à travers le renforcement des mécanismes de contrôle internes de la Justice, le renforcement des capacités, des cadres légaux et institutionnels	283 100 PNUD		
	<i>Activité 1.2.1 Appuyer les mécanismes d'intégrité du système judiciaire sont appuyés</i>	50 500 PNUD		
	<i>Activité 1.2.2. Appuyer l'effectivité de l'exécution des peines grâce à la frappe des jugements</i>	10 000 PNUD		
	<i>Activité 1.2.3. Informatisation du casier judiciaire</i>	163 600 PNUD		
	<i>Activité 1.2.4. Appuyer la mise en œuvre de la loi sur le recouvrement des avoirs</i>	59 000 PNUD		

Produit 1.3	La population est habilitée à utiliser à bon escient les mécanismes de lutte contre la corruption	142 300 PNUD		
	<i>Activité 1.3.1. Mise en place d'un mécanisme de protection des dénonciateurs (whistleblowers)</i>	86 000 PNUD		
	<i>Activité 1.3.2. Réaliser une étude sur la corruption sexuelle et basée sur le genre et élaborer des outils de sensibilisation</i>	39 300 PNUD		
	<i>Activité 1.3.3. Communiquer à la population les mécanismes et dispositions prévues pour la LCC</i>	17 000 PNUD		
<b>Résultat 2 : Le contrat social entre la population et l'Etat est renforcé, en améliorant la confiance et la redevabilité mutuelle, l'inclusivité et transparence des organes de redevabilité malagasy</b>				
Produit 2.1	Les violations de droits de l'homme sont investiguées et dénoncées	240.793 HCDH		
	<i>Activité 2.1.1 Appuyer l'opérationnalisation de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH), y compris son plan stratégique</i>	56.920 HCDH		
	<i>Activité 2.1.2. Renforcer les capacités des membres relatives aux compétences et connaissances fondamentales</i>	62.344 HCDH		
	<i>Activité 2.1.3. Mener des campagnes de vulgarisation</i>	47.872 HCDH		
	<i>Activité 2.1.4. Apporter des appuis techniques requis pour l'obtention de l'accréditation au statut « A » auprès du Global Alliance of National Human Rights Institutions (GANHRI)<sup>12</sup></i>	73.657 HCDH		

<sup>12</sup> Le Global Alliance of National Human Rights Institutions (GANHRI est un organisme international et indépendant qui œuvre en faveur de la mise en place et du renforcement des Institutions Nationales des Droits l'Homme (INDH), conformément aux principes de Paris (principes liés au statut des institutions nationales). Le GANHRI coordonne les relations entre les INDH et le système des droits de l'homme des Nations Unies.

Produit 2.2	La culture de la redevabilité des représentants politiques envers la population est développée/améliorée	141 450 PNUD		
	<i>Activité 2.2.1. Renforcer la connaissance des Parlementaires sur leur redevabilité, la transparence et la lutte contre la corruption</i>	40 700 PNUD		
	<i>Activité 2.2.2 Renforcer les capacités des commissions juridiques de l'AN et du Sénat et de leur staff à analyser les textes et projets de loi</i>	13 500 PNUD		
	<i>Activité 2.2.3 Appuyer l'élaboration d'outils de dialogue entre parlementaires et électeurs</i>	52 300 PNUD		
	<i>Activité 2.2.4 Organisation de journées portes ouvertes du Parlement</i>	34 950 PNUD		
<b>Résultat 3 : La population malgache est plus résiliente et participe de façon responsable et informée à la gestion de la chose politique</b>				
Produit 3.1	La population utilise de manière accrue son droit à l'accès aux documents légaux et administratifs	47 945 UNESCO 19 000 PNUD		
	<i>Activité 3.1.1 Appuyer l'élaboration et la promulgation de la loi sur l'accès à l'information</i>	19 000 PNUD		
	<i>Activité 3.1.2 Renforcer les capacités et la visibilité des centres d'information et de documentation de l'Administration Publique</i>	47 945 UNESCO		
Produit 3.2	Les OSC et les médias mènent des interpellations et plaidoyers pertinents et responsables	282 140 UNESCO 77.620 HCDH 72 000 PNUD		
	<i>Activité 3.2.1. Appuyer des initiatives de sensibilisation et mobilisation des jeunes en matière de lutte contre la corruption, redevabilité et/ou prévention et gestion de conflit</i>	72 000 PNUD 24.172 HCDH		

	<i>Activité 3.2.2. Mettre en œuvre une campagne d'éducation civique</i>	29.863 HCDH		
	<i>Activité 3.2.3. Appuyer le journalisme d'investigation</i>	163 082 UNESCO 23.586 HCDH		
	<i>Activité 3.2.4. Appuyer les moyens de communication et information, notamment dans les régions prioritaires dans le Sud</i>	119 058 UNESCO		
<b>TOTAL</b>		1 417 348		<i>Ce total ne comprend pas les frais directs et indirects du projet - voir tableau 3 pour les montants complets</i>

**Tableau 3 : Budget par catégories de dépense de l'ONU**

\* Le taux ne doit pas dépasser 7% du total des catégories de dépense 1 à 7, tel que spécifié dans le Mémorandum

<b>BUDGET D'UN PROJET DU Fonds</b>				
<b>Catégorie de dépense</b>	<b>PNUD</b>	<b>UNESCO</b>	<b>HCDH</b>	<b>TOTAL</b>
1. Personnel et autres employés	250 689	68 256	60 872	349 017
2. Fournitures, produits de base, matériels	41 000	3 423	50 781	98 752
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	200 000	55 400	7 365	262 765
4. Services contractuels	428 100	268 062	135 733	839 895
5. Frais de déplacement	49 750	15 808	131 898	215 506
6. Transferts et subventions aux homologues	50 000	0	0	50 000
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	8 498	9 608	33 911	53 219
<b>Sous-total</b>	<b>1 028 038</b>	<b>420 557</b>	<b>420 560</b>	<b>1 869 155</b>
8. Coûts indirects*	71 963	29 443	29 443	130 806
<b>TOTAL</b>	<b>1 100 000</b>	<b>450 000</b>	<b>450 000</b>	<b>2 000 000</b>

*d'accord du Fonds et doit suivre les règles et procédures de chaque entité bénéficiaire. Il faut noter que les coûts générés par l'entité et directement liés à la mise en œuvre du projet doivent être alloués aux lignes de budget correspondantes conformément aux règles et procédure de l'entité en question.*

### **c) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et partenaires d'exécution :**

#### **PNUD**

Le PNUD, présent à Madagascar depuis l'indépendance du pays, est renommé pour son expérience dans la gouvernance démocratique qui est une priorité de son Plan Stratégique. Il possède une expertise globale en matière de gouvernance, redevabilité et lutte contre la corruption, appuyant autour de 60 Parlements dans le monde et des projets de transparence, redevabilité et anti-corruption dans plus de 80 pays. A Madagascar, il est parmi les PTF clef dans l'appui à la justice, à la lutte contre la corruption et à la gouvernance locale, avec des partenariats solides avec le Ministère de la Justice, le BIANCO, le CSI, le Parlement et le MCRI entre autres.

#### **HCDH**

Le HCDH de par son mandat est récipiendaire des fonds liés aux activités relatives à l'appui à la CNIDH et au renforcement des capacités relatifs aux droits de l'homme, à la paix et à la citoyenneté. Outre l'expertise locale, le HCDH bénéficie de l'appui de ses bureaux régionaux basés à Pretoria et à Addis-Abeba de même que de l'appui permanent de son siège à Genève. A travers ses différents groupes de travail, notamment avec le Ministère de la Justice, le Parlement, les OSC et les PTF, le HCDH dispose de cadres de plaidoyers, d'échanges et de coopération uniques qui lui confèrent un rôle de catalyseur des actions en faveur des droits de l'homme. Le Coordonnateur assurera ainsi l'encadrement général de la mise en œuvre des activités autant en termes de quantité que de qualité en se basant sur les différents indicateurs préétablis à cet effet.

## UNESCO

UNESCO est l'Agence des Nations Unies mandatée pour le développement de médias libres, indépendants et pluralistes. La consolidation de la paix est au cœur de sa mission, et UNESCO a des expériences globales dans la conduite de projets liés à cette mission. UNESCO a développé de nombreuses ressources pour les médias dans les thématiques ciblées par le Projet et qui peuvent être contextualisés rapidement pour répondre aux besoins de Madagascar. En matière de suivi évaluation, UNESCO dispose d'une batterie d'indicateurs spécifiques aux médias qui peuvent également être adaptés pour les besoins du Projet. A Madagascar, UNESCO est l'Agence chef de file au sein du Système des Nations Unies pour le développement des médias.

**Tableau 4 : Aperçu général du financement des entités de l'ONU dans le pays**

	ENTITÉ 1 : NOM	Principale source de financement (gouvernement, donateur, etc.)	Budget annuel ordinaire en dollars US	Fonds d'affectation spéciale d'urgence (ex : CAP)
Année financière précédente	PNUD	Fonds propres	USD 9.256.724	
	HCDH	Fonds propres	USD 305.115	
	UNESCO <i>(UNESCO travaille sur un cycle de deux années : le budget correspond à 2015-2016)</i>	Donateurs	USD 3.471.111	
Année financière en cours	PNUD	Fonds propres	USD 8.729.000	
	HCDH	Fonds propres	USD 981.833	
	UNESCO	Donateurs	Cf année précédente	

### I. Gestion et coordination

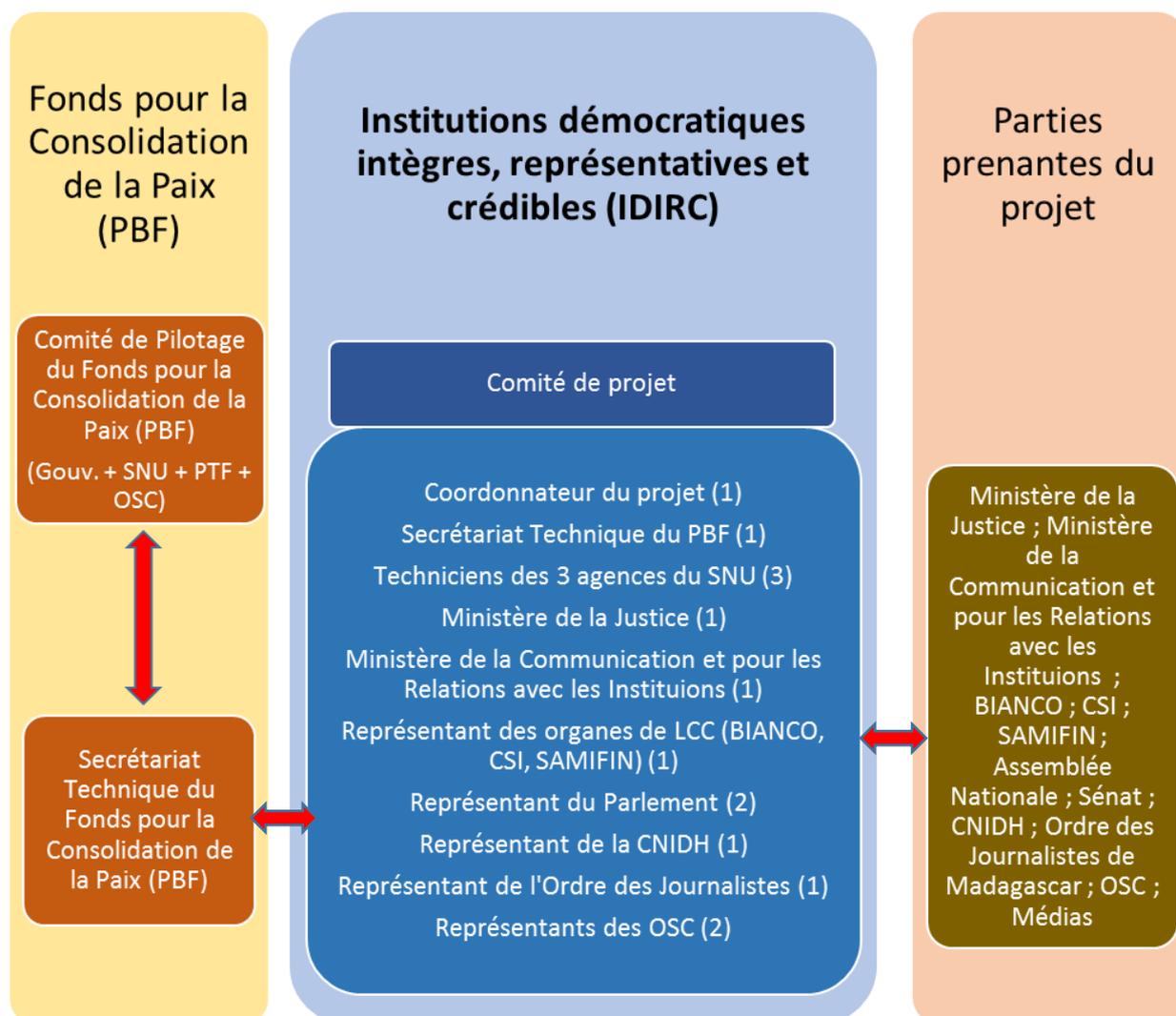
#### a) Gestion du projet :

Pour faciliter l'appropriation nationale, le présent document de projet a été élaboré suite à plusieurs consultations bilatérales et de groupe avec les institutions nationales concernées, et il est signé par le Ministère de la Justice et le Ministère de la Communication et pour les Relations avec les Institutions, qui seront les Ministères de tutelle du projet, en vertu de leurs mandats dans les domaines touchés par le projet. Les autres institutions concernées par le projet, telles que la CNIDH et les deux Chambres, désigneront des points focaux pour ce projet. Il convient de rappeler qu'un large éventail de représentants des institutions nationales avait déjà participé activement aux consultations qui ont permis d'élaborer le Plan de Priorités.

Le projet sera géré et coordonné au jour le jour par un coordonnateur appuyé par les 3 agences récipiendaires et en étroite coordination avec la partie nationale et le Secrétariat Technique du PBF. Le mécanisme de coordination ci-dessous sera mis en place pour garantir une mise en œuvre efficace et efficiente du projet.

Un comité de projet sera créé pour prendre les décisions relatives à la mise en œuvre du projet et lever les éventuelles difficultés constatées à travers des réunions trimestrielles et des réunions *ad hoc* organisées lorsque ses membres en constateront la nécessité. Sa composition sera inclusive et assurera une prise de décision à un haut niveau tant du côté du Système des Nations Unies que du Gouvernement malagasy. Les représentants des organes de lutte contre la corruption, du Parlement (AN et Sénat), de la CNIDH, de l'Ordre des Journalistes ainsi que des OSC seront le gage d'une bonne coordination du projet avec les autres initiatives en cours en matière de Gouvernance et la prise en compte des intérêts d'un large éventail de parties prenantes dans le cadre du projet. Le Comité de projet entretiendra des relations directes avec le Secrétariat technique du PBF lequel pour sa part sera en contact avec le Comité de Pilotage, ainsi garantissant l'ancrage du projet dans le Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix.

En fonction des nécessités de coordination, les agences individuellement ou groupées pourront organiser des sous-comités de pilotage techniques en vue de la mise en œuvre coordonnée des activités sous leur responsabilité.



**b) Gestion des risques :**

**Tableau 5 – Matrice de gestion des risques**

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
Volonté politique limitée à mettre en œuvre certaines activités particulièrement sensibles	Moyenne	Haute	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat solide des trois agences avec la partie nationale</li> <li>- Implication de plusieurs institutions nationales dans l'élaboration du projet</li> </ul>
Instabilité politique et rotations du personnel de la partie nationale qui pourrait retarder la mise en œuvre	Moyenne	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablissement de liens avec les techniciens des institutions, moins sujets aux rotations</li> <li>- Diversification des partenaires</li> </ul>
Retard de la promulgation du décret de nomination officielle des membres de la CNIDH.	Faible	Moyenne	Les actions relatives à la vulgarisation du mandat de la commission et les programmes de renforcements de capacités et autres activités de réflexion et de consultations pourront être menées en attendant la promulgation du décret pour ne pas bloquer les actions.

**c) Suivi et évaluation :**

Chaque agence a la responsabilité d'assurer le suivi et évaluation des activités qui la concernent et ce à travers leurs propres personnels techniques et de M&E. Le coordonnateur du projet est le responsable de la qualité du suivi et évaluation du projet, notamment de la compilation des données collectées, de la qualité des rapports et de la ponctualité de leur soumission. Il établira le cadre de suivi-évaluation du projet avec les agences et l'appui du responsable du suivi et évaluation du secrétariat technique du PBF à Madagascar, qui sera en charge du suivi/évaluation des indicateurs au niveau Résultats du projet (et assurera donc la collecte des données y relatives, y compris pour les données de base), et se coordonnera de manière régulière avec lui. Le suivi des produits du projet sera assuré par les agences et reposera sur : i) la collecte et l'analyse des données pour la prise des décisions, ii) la production de rapports de progrès semestriels pour la redevabilité, iii) les visites de sites et iv) la tenue des revues semestrielles et annuelles. Les moyens de vérification comprennent des sources nationales (telles que les rapports périodiques des Ministères concernés et organismes indépendants) et des sources spécifiques au projet (comme les rapports d'avancement, listes de présence, etc.) ; les détails sont disponibles dans le cadre des résultats en annexe.

Le rapportage au PBF se fera de manière semestrielle et annuelle selon les règles fixées par le secrétariat technique du PBF. Par ailleurs, en interne, il conviendra à chaque

agence d'appliquer les règles de rapportage qui lui sont propres. L'évaluation du projet sera assurée par le secrétariat technique du PBF à Madagascar.

**d) Dispositions administratives** (paragraphe normalisé – ne pas supprimer)

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix, et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires ainsi que la consolidation des rapports narratifs et financiers et la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémoire d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

**Fonctions de l'Agent administratif**

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds » (2008)<sup>13</sup> (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluridonateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds:

- Débourser des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concerné (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);
- Débourser des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

**Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires**

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :

- Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juillet;
- Des rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre dans un délai de 3 mois après la fin de l'année civile (31 mars);

---

<sup>13</sup> Disponible à l'adresse suivante : <http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc>

- Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le Fonds, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril);
- Des rapports narratifs finaux, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds;
- Des états financiers finaux et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

#### **Propriété du matériel, des fournitures et autres biens**

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

#### **Information du public**

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

**Annexe A : Résumé de projet (à fournir au Bureau du MPTF sous format Word)**



**FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX**  
**RÉSUMÉ DE PROJET**

<b>Numéro et intitulé du projet :</b>	Institutions démocratiques intègres, représentatives et crédibles (IDIRC)	
<b>Entité(s) de l'ONU bénéficiaire(s) :</b>	PNUD, HCDH, UNESCO	
<b>Partenaire(s) d'exécution :</b>	Ministère de la Justice Ministère de la Communication et pour les Relations avec les Institutions	
<b>Site :</b>	Madagascar	
<b>Budget approuvé - projet :</b>	2 millions USD	
<b>Durée du projet :</b>	<b>Date de démarrage prévue : 1.09.2016</b>	<b>Date d'achèvement prévue : 31.12.2018</b>
<b>Descriptif du projet :</b>	Le projet compte renforcer la confiance des citoyens envers les institutions publiques à travers un appui aux institutions de redevabilité et de lutte contre la corruption ainsi qu'à la création d'espaces de dialogue entre citoyens et élus et d'accès à l'information	
<b>Résultats du projet :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La lutte contre la corruption à Madagascar est renforcée en efficacité</li> <li>2. Le contrat social entre la population et l'Etat est renforcé, en améliorant la confiance et redevabilité mutuelle, l'inclusivité et transparence des organes de redevabilité malagasy</li> <li>3. Le population malgache est plus résiliente et participe de façon responsable et informée à la gestion de la chose politique</li> </ol>	
<b>Domaines de résultat du Fonds :</b>	Priorité 2 « Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends » et notamment 2.1 - Démocratie	
<b>Note d'évaluation sur l'égalité entre les sexes :</b>	Gender marker 2 – Le projet a l'égalité entre les sexes parmi ses objectifs.	
<b>Activités principales du projet :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la mise en place et opérationnalisation des Pôles Anti-Corruption, d'une Agence pour le recouvrement des avoirs et de mécanismes de dénonciation de la corruption</li> <li>- Appui à l'efficacité et intégrité du système judiciaire</li> <li>- Appui à l'opérationnalisation de la CNIDH et à la redevabilité du Parlement</li> <li>- Appui à l'accès à l'information et au rôle des professionnels des medias</li> <li>- Soutient aux espaces de dialogue démocratique et à la société civile</li> </ul>	

Annexe B – Cadre de résultats du projet PRF									
Nom du pays : Madagascar									
Dates du projet : 01.09.2016 – 31.12.2018									
<p><b>Théorie de changement en bref :</b> <b>SI</b> les institutions de lutte contre la corruption, y compris la justice, assurent leur mandat avec efficacité et intégrité brisant toute impunité ; <b>SI</b> les organes de redevabilité et de contrôle sont inclusifs, transparents et efficaces favorisant la participation citoyenne ; et <b>SI</b> les citoyens, notamment les plus vulnérables, ont accès à une information de qualité et à des espaces de dialogue avec les élus</p> <p><b>ALORS</b> les citoyens regagneront confiance dans les institutions publiques, les dirigeants politiques seront perçus comme représentants légitimes du peuple et la population se sentira incluse grâce à des espaces démocratiques de dialogue avec l'État. Par conséquent, les citoyens, en particulier les plus vulnérables, se sentant impliqués, rapprochés des dirigeants et bien représentés, seront plus résilients aux manipulations politiques déstabilisatrices et à la tentation d'utiliser la violence comme réponse à leurs inquiétudes</p>									
Résultats	Produits	Indicateurs	Mode de vérification	Année 1		Année 2		Etapas	Agence lead
Description du résultat 1 : <b>Résultat 1 : La lutte contre la corruption à Madagascar est renforcée en efficacité</b>		<u>Indicateur de résultat 1 a</u> Proportion de la population malgache, désagrégée en sexe et âge, dont la perception sur la lutte contre la corruption est améliorée  Niveau de référence (2014) : 3 Malgaches sur 4 affirmaient que la corruption avait augmenté en 2014 (Afrobaromètre)  Cible : à définir pour 2017 et 2018							
		Indicateur de résultat 1 b % de dossiers liés à la corruption qui aboutissent à une soumission aux PACs  Niveau de référence (2016) : Zéro  Cible : à définir pour 2017 et 2018							
	Produit 1.1. Les institutions nationales de lutte contre la corruption assurent leur mandat avec efficacité et intégrité	Indicateur de résultat 1.1.1 Nombre de PAC opérationnels  Niveau de référence (2016) : 0 Cible (2017) : 0 Cible (2018) : 3						- Soutien logistique à trois PAC (bâtiments, fourniture d'équipements, renforcement des capacités des magistrats/greffiers des personnels, etc.). - Elaboration des manuels/guides. - Séances de visibilité et vulgarisation de leur mandat	PNUD
	Produit 1.1.2	Indicateur de résultat 1.1.2 Nombre de décisions communément prises lors des						Formations communes et sessions d'identification et	PNUD

		réunions de coordinations entre le BIANCO, CSI, SAMIFIN.  Niveau de référence (2016) : 0 Cible (2017) : 2 Cible (2018) : 5												résolution des problèmes de coordination	
	Produit 1.2 L'impunité est réduite à travers le renforcement des mécanismes de contrôle internes de la Justice, le renforcement des capacités, des cadres légaux et institutionnels	Indicateur de résultat 1.2.1 Opérationnalité de l'agence de recouvrement  Niveau de référence (2016) : Non effective Cible (2018) : Effective												- Elaboration des décrets d'application (l'adoption de la loi portant création de l'agence est prévue à la session parlementaire d'octobre 2016) - conception d'un modèle d'agence de recouvrement - appui à l'opérationnalisation de cette agence. - Renforcement des capacités techniques de cette agence.	PNUD
		Indicateur de résultat 1.2.2 Nombre de décisions ou mesures prises par le CSM suite aux missions auprès des TPI  Niveau de référence (2016) : 0 Cible (2017) : 5 Cible (2018) : 10												- identification des TPI qui feront l'objet des missions du CSM - descentes du CSM pour mener des enquêtes auprès des TPI - analyse et mise à jour des codes d'éthique et de déontologie des corps des métiers de la Justice	PNUD
		Indicateur de résultat 1.2.3 Nombre de consultations informatiques par les greffiers des TPI des casiers judiciaires  Niveau de référence (2016) : 0 Cible : à définir pour 2017 et 2018 Cible : à préciser pour 2017 et 2018												- Recrutement d'assistants de saisie, identification des TPI et frappe des jugements rendus dans les TPI identifiées - Evaluation juridique et informatique en vue de l'informatisation du casier judiciaire ; - dotation d'ordinateurs pour les greffiers des TPI (et connexion internet si nécessaire) ; - achat et installation du logiciel ; - formation des greffiers à l'utilisation du logiciel ;	PNUD

	Produit 1.3 La population est habilitée à utiliser à bon escient les mécanismes de lutte contre la corruption	Indicateur de résultat 1.3.1 Nombre de dénonciations de corruption faites à travers la ligne verte ou d'autres mécanismes disponibles au BIANCO  Niveau de référence (2016) : 0 Cible (2017) : 50 par mois Cible (2018) : 100 par mois																- Elaboration d'un mécanisme de protection des dénonciateurs ( <i>whistleblowers</i> ) -; mission à Madagascar d'échange de bonnes pratiques. - élaboration d'un modèle de dénonciation de la corruption par appel téléphonique sur base des propositions existantes - pilotage du fonctionnement	PNUD
		Indicateur de résultat 1.3.2 Existence d'une stratégie gouvernementale ou d'un plan d'action pour aborder la corruption sexuelle  Niveau de référence (2016) : Non Cible (2017) : Non Cible (2018) : Oui																- Enquête/étude sur la corruption sexuelle ; - élaboration d'un plan de communication stratégique et d'outils de sensibilisation. - Vulgarisation des mécanismes de recours (voir ligne verte supra).	PNUD
Description du résultat 2 : <b>Résultat 2 : Le contrat social entre la population et l'Etat est renforcé, en améliorant la confiance et la redevabilité mutuelle, l'inclusivité et transparence des organes de redevabilité malagasy</b>		Indicateur de résultat 2 a % de la population interrogée dans les zones cibles dans le Sud, désagrégée par sexe et par âge, qui déclare avoir une confiance accrue dans l'Etat  Niveau de référence (2016) : A identifier (Afrobaromètre ?) Cible : à définir pour 2017 et 2018																	
		Indicateur de résultat 2 b Conformité de la CNIDH aux normes et standards internationaux, notamment aux principes de Paris.  Niveau de référence (2016) : Non Cible (2018) : Non Cible (2018) : Oui																Opérationnalisation de la CNIDH, consolidation et demande d'accréditation.	
		Indicateur de résultat 2 c Nombre de questions et interpellations (écrites ou en plénière) relatives à la corruption, formulées par les Parlementaires  Niveau de référence (2016) : à																Formations spécifiques aux parlementaires intéressés sur les questions de corruption, leurs droits et devoirs, etc.	

	définir Cible (2017) : à définir Cible (2018) : à définir													
Produit 2.1 Les violations de droits de l'homme sont investiguées et dénoncées	Indicateur de résultat 2.1.1 Opérationnalité de la CNIDH  Niveau de référence (2016) : Non effective Cible (2017) : Non effective Cible (2018) : Effective												Développement opérationnel de la CNIDH ; ateliers de formation de ses membres ; élaboration de plans stratégiques, opérationnels et financiers ; etc. Appui/conseil stratégique de plaidoyer auprès des instances de l'Etat pour le financement	HCDH
	Indicateur de résultat 2.1.2 Nombre de plaintes pertinentes de violations de droits de l'Homme soumises à la CNIDH et qui reçoivent une réponse dans les mois suivant la plainte  Niveau de référence (2016) : à définir Cible (2017) : à définir Cible (2018) : à défini												Vulgarisation du mandat de la CNIDH ; production de communications spécifiques sur le mandat/utilisation possible de la CNIDH, etc.	HCDH
	Indicateur de résultat 2.1.3 Inclusion (systématique) du budget nécessaire pour le fonctionnement de la CNIDH dans la loi des finances du budget national  Niveau de référence (2016) : 0 Cible (2017) : 30% de son budget de démarrage Cible (2018) : 70% de son budget de fonctionnement													Appui au plaidoyer auprès des instances de l'Etat ; appui au développement des plans opérationnels et financiers de la CNIDH ; lancement de plaidoyer ; appui à la rédaction de ses rapports annuels au Parlement.
Produit 2.2 La culture de la redevabilité des représentants politiques envers la population est renforcée	Indicateur de résultat 2.2.1 % de Parlementaires, désagrégés par sexe et par âge, déclarant connaître le code d'éthique et de déontologie (à développer)  Niveau de référence (2016) : 0% (code d'éthique et de déontologie non existant)  Cible (2017) : 0% (code d'éthique et de déontologie élaboré)												- Développement d'un code d'éthique et de déontologie avec les Parlementaires et soumission pour validation - Sensibilisation pour les parlementaires et le personnel sur la redevabilité, la transparence et la corruption - Renforcement de capacités des commissions juridiques de l'AN et du	PNUD

		<p>Cible (2018) : 80%</p> <p>Indicateur de résultat 2.2.2 Existence d'un chapitre de GOPAC / APNAC</p> <p>Niveau de référence (2016) : Non Cible (2017) : Non Cible (2018) : Oui</p>													<p>Sénat et de leur staff - Mission d'échange de GOPAC / APNAC (Réseau global / africain de parlementaires contre la corruption)</p>	PNUD
		<p>Indicateur de résultat 2.2.3 Nombre de visiteurs désagrégé par sexe et par âge, qui participent aux journées portes ouvertes du Parlement</p> <p>Niveau de référence (2016) : à définir Cible (2017) : à définir Cible (2018) : à définir</p>													<p>- Identification conjointe avec les deux Chambres des endroits, thématiques, participants et format - Organisation et tenue des journées portes ouvertes ; - élaboration d'outils de dialogue entre parlementaires et électeurs</p>	PNUD
	<p>Description du résultat 3: <b>La population malgache est plus résiliente et participe de façon responsable et informée à la gestion de la chose politique</b></p>		<p>Indicateur de résultat 3 a Nombre de plaidoyers (responsables/professionnels) lancés par la Société Civile sur les questions touchant à la corruption, droits civiques, politiques.</p> <p>Niveau de référence (2016) : à définir Cible (2017) : à définir Cible (2018) : à définir</p>													
	<p>Produit 3.1 La population utilise de manière accrue son droit à l'accès aux documents légaux et administratifs</p>	<p>Indicateur de résultat 3.1.1 Taux de consultation des documents publics dans les centres d'information et de documentation ciblés par le projet</p> <p>Niveau de référence (2016) : à définir Cible (2017) : à définir Cible (2018) : à définir</p>													<p>La loi sur l'accès à l'information ; la gratuité de l'accès ; l'adaptation du langage, etc. Formation des responsables ; dotation en équipement des bibliothèques ciblées, etc.</p>	UNESCO PNUD
	<p>Produit 3.2 Les OSC et les médias mènent des interpellations et plaidoyers pertinents et responsables</p>	<p>Indicateur de résultat 3.2.1 Nombre d'articles publiés par les journalistes formés par le projet sur les thématiques pertinentes à la consolidation de la paix.</p> <p>Niveau de référence (2016) : 0 Cible (2017) : à définir Cible (2018) : à définir</p>													<p>Identification des thématiques de formation des médias. Sensibilisation des patrons de presse et des rédacteurs en chef sur le rôle des médias dans la consolidation de la paix. Développement de modules de formation.</p>	UNESCO HCDH

